



Zrr: le vide juridique autour de la loi demessines...

Par fred69, le 15/05/2008 à 19:34

Bonjour

Certains professionnels renommés du secteurs de l'immobilier (on ne les nommera pas pour l'instant, mais vous pouvez facilement trouver leur nom sur le net) n'hésitent pas à utiliser le vide juridique qui entoure la loi demessines (défiscalisation en ZRR pour les résidences de tourisme) pour escroquer des investisseurs. Un vent de protestation commence à souffler sur la toile: regroupement de propriétaires désabusés par le biais de sites internet, de blogs, d'associations. Un des principaux acteurs de cette révolution est un site d'information et d'échanges hébergé par google groupes . [Vous pourrez y trouver diverses informations concernant les escrocs; à ce sujet vous pourrez trouver à cette adresse une pétition qui vous donnera une explication plus complète.](#)

[Dans cette situation \(prêt immobilier à rembourser, loyers garantis par un bail commercial qui ne sont pas versés à la date prévue ou pas du tout versés, désinformation totale de la part des acteurs: sociétés qui commercialisent ces produits, gestionnaires\) l'investisseur en résidence de tourisme se retrouve seul et désarmé.](#)

[C'est pourquoi commencent à fleurir ces différents regroupements et que petit à petit on entend parler des couacs qui entourent cette nébuleuse.](#)

[Face à cette situation, un avocat d'experatoo \(ou un internaute\) est-il en mesure de nous aider ?](#)

[Merci d'avance](#)